

PRIX DE L'ABONNEMENT.
 POUR LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNCIQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

Les bureaux du CENSEUR sont actuellement rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}. Ils sont ouverts aux heures ci-après indiquées :
 Celui de la rédaction, de onze heures du matin à deux heures de l'après-midi ;
 Celui de l'administration (caisse, abonnements, annonces), de huit heures du matin à cinq heures du soir.

Lyon, 15 juillet 1842.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Par une ordonnance royale du 14, les chambres sont convoquées pour le 26 juillet.

Paris, le 13 juillet.

Aujourd'hui à midi, en sortant du bois de Boulogne, les chevaux de M. le duc d'Orléans ont pris le mors aux dents sans qu'aucune force humaine ait pu les retenir. M. le duc d'Orléans est très-dangereusement blessé.

Trois versions circulent sur cet accident. D'après la première, M. le duc d'Orléans aurait été précipité en avant de la voiture qui, en passant sur lui, lui aurait fracassé la poitrine. D'après la seconde, en voulant se jeter hors de la voiture au moment où il a vu que ses chevaux s'emportaient et qu'il n'y avait plus aucun espoir de les retenir, il serait tombé sur le front et se serait brisé le crâne. D'après la troisième enfin, les blessures seraient moins graves que nous venons de le dire; mais elles mettraient pourtant encore la vie du prince en danger. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à deux heures le prince n'avait pas encore repris connaissance; il rendait, disait-on, du sang par les yeux, par la bouche, et se trouvait dans l'état le plus inquiétant. Le roi a été aussitôt instruit de cet événement et il est accouru auprès de son fils qu'on avait porté dans une maison voisine de l'endroit où l'accident a eu lieu.

Au moment où ces nouvelles nous parviennent, il est trop tard pour que nous puissions nous renseigner d'une manière précise sur l'état réel du blessé. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que la nouvelle de l'accident que nous venons de rapporter a été connue à la Bourse, où elle a fait baisser la rente de deux francs.

L'événement a eu lieu à la sortie du bois de Boulogne, près la porte Maillot.

Voici de nouveaux détails que nous recevons d'une autre source. Suivant les récits qui circulent à la Bourse, l'événement serait arrivé à midi et demi, et se serait passé en face du lieu dit la Redoute. Le prince, lancé hors de sa voiture en revenant de Neuilly, serait resté sur le chemin sans connaissance et aurait été immédiatement transporté dans un petit cabaret qui est vis-à-vis de la Redoute. Le prince avait, dit-on, trois contusions, une à la tête, une autre au côté et une troisième à la jambe. On l'a saigné aussitôt et il a rendu les aliments de son déjeuner.

Les chevaux s'étant emportés, on ne dit pas par quelle cause, le prince a mis la tête hors de sa voiture à la Daumont pour voir de quel côté il devait sauter. Pendant ce rapide examen, le pied

lui a manqué et il est tombé sur la roue en se heurtant la tête sur le cercle de la roue ou sur le moyeu.

La famille du prince, avertie aussitôt, s'est transportée dans le cabaret auprès de lui, et lui a prodigué ses soins. On a affiché deux dépêches à la Bourse. D'après la seconde, le prince allait un peu mieux.

Par la mort du duc d'Orléans, la politique générale de la France va changer d'aspect; nos relations diplomatiques, déjà si gravement compromises, le seront bientôt davantage encore, et nous allons être de nouveau jetés dans l'isolement le plus complet.

On nous a reprochés de ne pas présenter assez de garanties de stabilité dans nos résolutions pour pouvoir traiter avec nous en toute sécurité; ce reproche sera désormais plus fortement motivé. Qui sait si, en vue des éventualités qui peuvent se produire, les signataires du traité du 15 juillet n'en concluront pas un nouveau plus dangereux pour notre indépendance? qui sait si d'ici à quelques mois nous ne verrons pas sur nos frontières des troupes rassemblées? En l'état des choses, nous pouvons nous y attendre.

A l'intérieur, les passions amorties vont prendre un nouvel essor; les espérances des légitimistes vont grandir outre mesure, et par suite augmenter nos embarras; les affaires commerciales ne pourront guère s'améliorer au milieu de tant de chances ouvertes aux agitations.

Pour maintenir l'étranger, contenir les légitimistes, raffermir la tranquillité publique, que faut-il faire? Quelle voie faut-il suivre? Déjà on comprend que nous ne voyons d'autre moyen de faire face aux périls de la situation que le développement régulier de nos institutions et la mise à exécution de mesures qui puissent donner aux populations des garanties de liberté et de bien-être. Les municipalités et la garde nationale sont, selon nous, des rouages indispensables pour maintenir dans toutes nos cités la tranquillité publique sans violence; il importe de réclamer immédiatement la réorganisation de nos gardes nationales dissoutes et une meilleure loi municipale.

C'est par l'adoption de résolutions populaires qu'on pourra ramener quelque union dans le pays: l'union seule fait la force. Aux promesses décevantes des légitimistes qu'on oppose des réalités, aux menaces de l'étranger qu'on oppose trois millions de baïonnettes unies par un sentiment commun de dévouement à la patrie, et nous verrons bientôt les nuages qui surchargent notre horizon se dissiper et la confiance rentrer dans tous les esprits. C'est par la liberté que nous pouvons nous sauver des tentatives de restauration et des crises sociales; allions donc franchement à elle, et fondons l'ordre sur le progrès, l'harmonie sur le consentement général. Quand la tranquillité n'a d'autre base que la force, elle est sans cesse compromise; quand elle a pour point d'appui des institutions sérieuses, elle est toujours assurée.

Qu'on y songe bien, c'est dans les hautes régions de l'état que les intrigues vont se nouer, les ambitions se produire; c'est dans les régions inférieures qu'il faut resserrer les liens d'harmonie et de fraternité, afin que la base sociale soit tellement ferme qu'elle ne puisse pas même être ébranlée par les intrigues des courtisans ou des princes. La France est destinée depuis longtemps à se gouverner par elle-même, les événements l'y entraî-

neront vite; il faut qu'elle y arrive sans déchirements, que l'ordre constitutionnel s'élargisse assez pour absorber toutes les forces vives qui ont été jusqu'alors exclues, et qu'il sorte de là une situation telle que nos affaires se fassent légalement et par le principe des majorités parlementaires. C'est le seul moyen de rendre les minorités royales sans danger et d'atténuer tous les inconvénients qui accompagnent les régence.

Le 13 juillet, dans la soirée, on a appris à la préfecture par dépêche télégraphique la mort du duc d'Orléans. La dépêche ordonnait, assure-t-on, de garder cette grave nouvelle secrète jusqu'à la réception d'une dépêche ultérieure. Le 14, le télégraphe ayant transmis la seconde dépêche annoncée, on commença à donner connaissance de l'événement à quelques personnes, et bientôt il fut connu de toute la ville. Vers onze heures on afficha la dépêche que nous avons reproduite hier. Les tribunaux, qui n'avaient pas été instruits à temps officiellement, n'ont suspendu leurs audiences que vers la même heure. Le soir, le théâtre a été fermé.

Le conseil municipal, qui avait été convoqué pour tenir sa séance hebdomadaire, l'a consacrée uniquement à voter une adresse de condoléances au roi.

La sensation produite par l'événement du 13 juillet a été fort grande dans notre cité; on n'a pas un seul moment cessé de s'en entretenir.

Par la mort du duc d'Orléans les voies les plus larges sont désormais ouvertes aux conjectures et aux prévisions; car nous voilà probablement appelés avant peu à être gouvernés par un conseil de régence. Comment sera-t-il composé? Quelles seront ses attributions? C'est ce qu'on ne peut pas déterminer, puisque notre constitution n'a rien statué sur le cas d'une régence facile à prévoir. C'est une lacune immense qu'on aura sans doute le soin de combler au plus tôt; qui sait à quelles fluctuations gouvernementales nous sommes destinés?

M. le maire a cru devoir, à l'occasion de la mort du duc d'Orléans, donner des conseils d'ordre à ses administrés; il a même laissé percer la crainte que les partis ne se livrassent à quelque manifestation irrégulière. M. le maire a sans doute agi dans de bonnes intentions; mais, en cette circonstance, il a manqué complètement de confiance dans le bon esprit qui anime la population. Il aurait dû se rappeler que le duc d'Orléans, n'ayant jamais eu l'occasion d'intervenir directement dans nos luttes politiques, n'a pas dû exciter des haines, qu'il n'a jamais exercé d'autres fonctions que celles de lieutenant-général, et qu'il n'a pas pu engager sa responsabilité au point de vue gouvernemental.

Quant à ses intentions, on ne pouvait guères les apprécier, puisqu'il n'avait pas l'habitude de prendre la parole à la chambre des pairs. De quel côté penchait-il? C'est ce qu'on ignore. Ses tendances étaient-elles progressistes ou stationnaires? C'est ce qu'on n'a pas pu sagement juger.

Pour qui n'a pas agi, pas de responsabilité. M. le maire aurait donc dû réfléchir avant de faire un appel aux sentiments d'ordre des Lyonnais et juger mieux sa position.

FEUILLETON DU CENSEUR.

GRIVET LE BRACONNIER.

La chose impossible à conserver, c'est, dit-on, l'honneur d'une fille qui ne veut pas le garder elle-même. Je connais un autre objet tout aussi difficile à défendre, c'est une terre giboyeuse. Et le pis est que, par un singulier travers d'esprit, nous rions volontiers des tours que les amants savent jouer aux maris et aux tuteurs, ou des ruses que les braconniers inventent pour mettre en défaut la surveillance des gardes; nous applaudissons également à la séduction et au braconnage. Qu'on se sente beaucoup d'indulgence pour les fautes de l'amour, cela se comprend: elles portent avec elles leur excuse; mais comment expliquer la sympathie que tant de personnes manifestent pour l'homme dont le seul métier est de voler du gibier pour le vendre, dont l'existence entière consiste à dévaster la propriété d'autrui? Dédaignant les moyens honnêtes de gagner sa vie, le braconnier applique tout ce que la nature lui a départi d'intelligence à deux points seulement: à prendre le gibier, à ne point être pris par les gardes. S'il n'atteint pas le premier de ces buts, si le gibier vient à lui manquer, comme il n'exerce pour vivre aucune profession et qu'il n'a jamais appris à respecter le bien du prochain, il maraude, il vole; et, si sa misère est devenue trop pressante, Dieu vous préserve de le rencontrer au coin d'un bois! Le garde fait-il de son côté trop bonne surveillance, c'est une guerre à mort que le braconnier lui déclare; car, plutôt que de se laisser prendre, il aura recours aux expédients les plus cruels, et le meurtre même ne lui répugnera pas.

Par une matinée d'hiver, un braconnier se vit cerné dans un bois; les gardes en occupaient toutes les issues, il n'en pouvait sortir sans être pris. Le froid ne lui permettait pas de rester en place, et cependant chaque pas qu'il faisait sur la neige tombée pendant la nuit trahissait sa présence. S'échapper paraissait impossible, car cette voie accusatrice ne devait pas tarder à conduire les gardes jusqu'à sa retraite; déjà l'un d'entre eux s'était détaché des autres pour suivre sa trace. Dans cet embarras, il coupe des branches de genêt qu'il traîne derrière lui, de manière à balayer la superficie de la neige; puis, quand il a fait ainsi un assez long détour, il court en toute hâte chercher un piège à loup tendu dans le voisinage. Il revient en courant par le même chemin le poser sur sa voie, le recouvre de neige et se sauve, tirant toujours derrière lui ses branches de genêt, afin que le garde trouve partout la même traînée, et qu'il ne se méfie pas, comme il l'eût fait si la neige n'eût été remuée qu'en cet endroit. Bientôt le garde arrive; il a la jambe horriblement mutilée par les couteaux du braconnier. Tandis qu'il se démène pour se débarrasser de cette entrave, qu'il appelle ses camarades à son secours, et que ceux-ci viennent pour le débarrasser tranquillement d'un chemin frayé où sa trace se perd. Il rentre chez lui, la jambe en sang, estropié, boiteux, est reporté dans sa maison, où, par un traitement long et douloureux, il éprouve son empressement à faire son devoir et son zèle à poursuivre les délinquants.

Il est une autre classe de braconniers: c'est celle des braconniers amateurs. Ceux-là ne dérobent pas le gibier par spéculation, mais pour le seul plaisir de détruire et surtout pour tirer vanité de leurs méfaits. Fanfarons

de braconnage comme il y a des fanfarons de bravoure, s'ils ont dérobé vingt faisans, ils en comptent mille. Il y a dans leur conduite un orgueil insupportable. Les lois qui règlent la propriété, disent-ils, sont bonnes pour le vulgaire. Quant à eux, ils sont trop gens comme il faut pour se soumettre aux lois. Ils ont la morgue aristocratique des seigneurs de l'ancienne monarchie; mais, pour soutenir leur mauvaise action, ils n'ont plus, comme autrefois, la ressource de battre le guet: il ne leur reste que la vitesse de leurs pieds. A l'approche du premier collet galonné, ils se sauvent comme s'ils étaient des larrons ou des malfaiteurs. N'ont-ils pas honte d'être réduits à fuir devant un garde-champêtre ou devant une livrée? Est-ce qu'un homme qui se respecte n'en devrait pas rougir? Au reste, cette race, quelque mauvaise qu'elle soit, est moins dangereuse que l'autre, et Grivet était de l'espèce la plus malfaisante.

Il était né, du temps de la Convention, au hameau des Basses-Masures, près Rambouillet. La forêt qui prend le nom de cette ville est coupée par des plaines et par de nombreux villages, en sorte qu'il est très-difficile d'exercer à la fois sur tous les points une surveillance bien efficace; aussi, a-t-elle été constamment exposée plus que toutes les autres aux entreprises du braconnage. Pendant les dernières années de Louis XVI, alors que la loi punissait encore les braconniers de la peine des galères, ils étaient cependant devenus si hardis, qu'ils giboyaient de nuit jusque dans les tirés; mais ils avaient toujours un coup de leur fusil chargé à plomb pour le gibier et l'autre à balle pour les gardes. S'ils étaient troublés dans leur opération par quelque importun: « Retire-toi! criaient-ils en couvrant leur bouche avec la manche de leur veste pour qu'on ne pût reconnaître leur voix, retire-toi, ou tu es mort! » Et si le garde continuait à marcher sur eux ou à les surveiller, l'effet suivait la menace. Ils avaient dans quelque buisson des environs une pioche ou une bêche; ils creusaient une fosse dans un endroit bien désert, le garde y était enterré avec ses habits, son fusil et son chien; enfin ils ne laissaient aucun indice qui pût révéler son sort. Plusieurs gardes disparurent successivement aux environs des Basses-Masures, et jamais la justice ne put approfondir le secret de leur disparition. On ne dit pas que les parents de Grivet aient fait partie de ces bandes de malfaiteurs; mais ils étaient bien connus pour braconniers, et Grivet à leur école ne tarda pas à savoir toutes les ruses du métier. A la fin du Consulat, il n'avait encore que dix ans, et déjà il était signalé comme le plus rusé colleur des environs. Ses dispositions naturelles prirent chez lui un tel développement, qu'il ne tarda pas à devenir le braconnier-modèle de la contrée.

Il était âgé de quinze ans lorsqu'il resta orphelin: il n'avait appris aucune profession, et tout l'héritage de son père consistait en un fusil caché dans quelque buisson de la forêt, en des bourses, des panneaux et dix ares environ de terre en friche que les créanciers n'avaient pas fait vendre parce que cela ne valait pas les frais de saisie.

Au milieu de cette terre qu'il ne cultivait pas, Grivet avait élevé lui-même une hutte en gazon de quatre mètres environ de large sur cinq de longueur. Des perches dérobées dans la forêt en avaient fourni la charpente. La forêt avait aussi fourni des baguettes pour faire des claies. Le tout avait été couvert de boue et de mottes de terre. Cette demeure n'était éclairée que par la porte et par le trou fait au toit pour laisser passage à la fumée. Le mobilier n'en était pas somptueux; il se composait d'une table, de quelques escabelles et d'une chaise sur laquelle était un lit

de mousse et de tiges de fougère.

On comprend que l'habitant d'une demeure si malsaine ne devait pas jouir d'une constitution bien robuste; aussi Grivet était-il d'une petite taille, ses membres paraissaient frêles et son teint était livide. Cependant il était marcheur infatigable; les intempéries ne l'effrayaient pas, et pour sortir il choisissait de préférence le plus mauvais temps. Toutes les ruses du braconnage lui étaient connues. Sa garde-robe se composait de vêtements de couleurs différentes, et un même habillement lui fournissait deux couleurs, car la doublure était toujours d'une teinte tout opposée à celle du dessus. Se voyait-il poursuivi, derrière le premier buisson il retournait son pantalon et sa veste. Le garde était-il à la recherche d'un braconnier vêtu de vert, il n'apercevait plus qu'un paysan couvert d'un vêtement marron; certainement ce n'était pas là son homme, et la piste de Grivet se trouvait perdue.

S'il craignait que son pas ne trahit sa retraite, s'il traversait quelque beau rocher, il avait soin de changer ses allures, ou il marchait à reculons. Dans les grandes occasions il se déguisait en vieille femme; il se grimait de manière à faire envie au meilleur comédien, et son visage pâle et imberbe se prêtait merveilleusement à ce déguisement. A l'aide de ce costume il osait chasser en plein jour. Sous son jupon il portait un petit fusil brisé. Malheur au gibier qu'il rencontrait! Puis, quand une pièce était abattue, quand un garde accourait, attiré par le bruit, celui-ci ne rencontrait au coin d'un carrefour qu'une vieille femme chargée d'un fagot de broussailles ou de bruyère. « Faites la charité à la vieille Gertrude, » disait-elle d'un ton pleureur; et souvent le garde, doublement pris pour dupe, partageait avec elle les provisions contenues dans son carnier, ou bien il donnait quelque pièce de monnaie à celui qui venait de dérober son gibier.

Grivet avait adopté en principe qu'il fallait faire le loup, c'est-à-dire ne pas exercer le braconnage dans le voisinage de sa demeure; aussi ne travaillait-il, c'était son expression, que dans des cantons éloignés. Il vivait de cette manière en bonne intelligence avec les gardes riverains. Il s'était même quelquefois attiré leur amitié en leur révélant les projets de braconnage de ses confrères; car il pensait que moins il aurait de concurrents dans ses expéditions, moins la surveillance des gardes serait active, et plus la vente du gibier lui serait productive. Pourvu qu'il y trouvât le moindre avantage, il ne se faisait aucun scrupule de dénoncer ceux de ses camarades dont il connaissait les desseins. Quant à lui, jamais il ne disait ce qu'il devait faire, et rarement il giboyait plusieurs jours de suite dans le même canton; sa prudence rendait excessivement difficile de le prendre, et cependant ce n'était ni le zèle ni l'adresse qui manquaient aux gardes.

Une des chasses les plus productives pour les braconniers au fusil, c'est le tir au brancher. Tous les soirs, et avant le coucher du soleil, le faisant choisit son domicile pour la nuit entière: c'est souvent une branche de quelque arbre peu chargé de feuilles; aussi est-il facile de l'apercevoir. Les braconniers à cette heure parcourent la forêt. « Bien! disent-ils, voilà une comète sur ce chêne. A minuit, à une heure, je viendrai la descendre. »

Ainsi prévenus de l'endroit où ils trouveront leur gibier, ils n'ont pas la peine de le chercher dans l'ombre; ils arrivent droit à leur proie, l'abattent et se sauvent sans qu'on puisse les arrêter. L'inspecteur de la

Selon nous, jamais l'ordre n'a été moins menacé; nous ne supposons pas qu'il soit entré dans les intentions d'aucune fraction de parti, quelle qu'elle soit, sous quelque bannière qu'elle se trouve, de sortir du calme le plus complet et de manquer aux convenances sociales.

Les questions qui viennent d'être posées par la mort du duc d'Orléans ne sont pas du domaine des partis, mais du pays tout entier; les moyens réguliers sont plus que jamais nécessaires pour modifier notre position politique, et les émeutes ne pourraient que jeter le désordre et la confusion dans toutes les classes de la société, sans qu'il y eût pour aucune d'elles la moindre amélioration. Voilà ce que chaque opinion a déjà compris. Que M. le maire se montre à l'avenir plus confiant; la démocratie, et c'est elle seule qui pourrait lui donner quelque inquiétude, n'ira pas se jeter tête baissée dans des tumultes sans fruits, dans des émeutes insensées. La force des choses pousse vers ses idées, bientôt on ne pourra plus s'isoler d'elles; leur temps approche, et elles n'ont jamais été plus certaines de progresser qu'en ce moment, où de toutes parts on regarde avec anxiété les lézards qui sillonnent l'ordre légal actuel. Nous approchons donc de l'époque de réformation régulière que nous avons souvent annoncée, et, pour que son avènement soit certain, il ne faut que laisser aller les choses. Au train dont elles marchent, on ne tardera pas à sortir de l'immobilisme et à rentrer dans des voies de progrès dans tous les sens.

Les élections sont terminées; les manœuvres, les intrigues ont cessé, et bien qu'elles aient été vues de tous, on les niera, on démentira les révélations, on criera à la calomnie quand elles seront dévoilées. Les manœuvres faussent la vérité du gouvernement représentatif; mais la négation de ces manœuvres évidentes pour tous enseigne aux citoyens qu'ils ne doivent avoir foi ni dans le principe qui permet de telles choses, ni dans les hommes qui les font. Il est difficile de prévoir encore ce que sera la chambre. Grâce aux prescriptions anti-libérales de la loi sur les élections, les fonctionnaires abonderont encore au Palais-Bourbon; mais la lutte a été tellement vive, la victoire si chèrement disputée, qu'il est douteux que la chambre consente à suivre le ministère dans la voie de réaction politique où il nous entraîne, quand même le ministère aurait une majorité dévouée au pouvoir. Il est impossible que la leçon soit perdue.

Depuis 1834 l'opposition a fait de grands pas; battue à cette époque par les électeurs effrayés des insurrections, elle a peu à peu reconquis le terrain, et le nombre de ses voix grandit à chaque élection nouvelle. Mais il faut bien reconnaître que c'est là le seul progrès qu'elle ait fait. Dans la chambre elle n'a rien obtenu; toutes les propositions qu'elle a faites ont été repoussées par une majorité ministérielle qui ne calcule ni les vœux du pays, ni ses intérêts, mais qui prend l'ordre de ses patrons et leur donne un vote obéissant, et comme les mêmes hommes agissent de la sorte sous tous les ministères, il est évident qu'ils votent non pas pour des principes, mais pour les personnes, mais pour eux-mêmes, gagnés qu'ils sont par des promesses.

La petite victoire que vient de remporter l'opposition ne changera rien à cet état de choses. Les électeurs, séduits par les promesses, effrayés par les menaces, entraînés par les influences de clocher, pauvres en candidats, ont nommé un grand nombre de fonctionnaires publics; confiants dans ceux qu'ils ont une fois choisis, trop indolents pour examiner leur conduite, pour s'enquérir de leurs votes, ils ont renvoyé à la chambre beaucoup de ministériels qui n'ont d'autre titre que la facilité d'obtenir quelques faveurs des ministres et de servir ainsi de petits intérêts de paroisse. La chambre sera donc à peu près ce qu'elle était; seulement l'opposition saura qu'elle a au dehors du parlement plus de voix qu'auparavant, c'est-à-dire qu'elle peut compter sur un plus solide appui.

Il est assez présumable que M. Guizot ne restera pas longtemps au ministère. Il est difficile de prévoir quels hommes arriveront au pouvoir; mais si une politique anti-nationale venait encore à triompher soit au dedans, soit au dehors; si à M. Guizot devait succéder M. Molé ou M. de Broglie, c'est-à-dire si le pays était condamné à tourner toujours dans le même cercle, dirigé

par des hommes pour lesquels il n'éprouve nulle affection, qui lui ravissent une à une les libertés conquises avec tant d'efforts, qui entravent ses pas quand il marche à des conquêtes nouvelles, il en faudrait accuser ceux qui, payant le cens électoral, n'ont pas soin de se faire inscrire sur les listes, et qui viennent au dernier moment, alors que l'appel va commencer, alors qu'il n'est plus temps, demander comment il faut s'y prendre pour obtenir leur inscription.

Avec un gouvernement qui voudrait sincèrement tirer sa force du corps électoral, avec des hommes de bonne foi, il ne serait pas nécessaire de faire des démarches, surtout pour les patentés qui ont leur domicile réel, leur domicile politique dans le lieu même où ils exercent leur industrie; le percepteur tracerait le tableau des imposés de son arrondissement auxquels leur cote donne le droit électoral, et chacun recevrait sa carte. Mais il n'en est pas ainsi; l'autorité écarte le plus qu'elle peut ceux qu'elle soupçonne de ne pas voter selon ses vœux, elle écarte surtout ceux qui ne doivent le cens qu'à leur patente, et, s'ils oublient de réclamer, ils sont privés de leur droit. C'est ainsi que des hommes qui n'excitent aucune sympathie dans le pays représentent cependant le pays. Il importe de ne pas faire à l'administration un triomphe aussi facile; il importe de déjouer les manœuvres qui font du scrutin un mensonge et du droit électoral une duperie.

Il se peut que, dans la grave situation où le mettra la mort du duc d'Orléans, le pays soit bientôt appelé à nommer de nouveaux ses mandataires. Si cela arrive, il faut que la vérité sorte enfin de l'urne et nous engageons vivement les électeurs qui n'ont pas été portés cette année sur les listes à faire immédiatement leurs réclamations. Nous savons qu'il y en a un grand nombre que l'autorité n'a pas inscrits ou à qui elle n'a pas envoyé de cartes; quand on sait toutes les manœuvres qui ont été employées pour faire triompher les candidats ministériels, on a le droit de penser que les oublis ne sont pas toujours involontaires.

Paris, le 13 juillet 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Une remarque se présente aussitôt à l'esprit quand on examine attentivement les hommes nouveaux que le scrutin a fait sortir de l'urne. Les conquêtes du ministère ne sont pas de nature à lui inspirer une bien vive satisfaction. Lisez les noms de ces nouveaux élus: la plupart sont inconnus; parmi eux pas un homme qui le console des pertes qu'il a faites en la personne de MM. Benjamin Delessert, Fould, Martel, Legentil, Beudin, Jars, etc., tous gens considérables et très-utiles dans une chambre où ils connaissent le fort et le faible de chacun. Du côté de l'opposition, au contraire, il y a eu des élus significatifs: MM. Marie, Bethmont, de Lasteyrie, Bouillaud, Aylies, Bureaux de Puzy, Garnier-Pagès, de Jouvencel sont des gens de valeur et d'intelligence qui ne tarderont pas à prendre une position importante à la chambre.

Le ministère attachait un très-grand prix à l'élection de M. Michel Chevalier; l'ex-apôtre de Saint-Simon avait promené sa candidature par toute la France, et, après avoir consulté les statistiques électorales, il s'était présenté en cinq ou six endroits. Partout il a échoué.

Une lettre du Mans nous donne de curieux détails sur sa double défaite dans le département de la Sarthe. A La Flèche, il n'a obtenu que la moitié des voix qui ont été données à son concurrent, M. de Lasteyrie. A Beaumont, où M. Michel Chevalier avait surtout disposé de tous ses moyens, où le sous-préfet avait la promesse d'une préfecture s'il réussissait à renverser M. de Saint-Albin, la lutte a duré deux jours. Au premier tour de scrutin, M. Chevalier avait obtenu 156 voix, M. Hortensius de Saint-Albin 155. Douze voix portant *Saint-Albin*, sans autre désignation, avaient été annulées. Ce résultat ayant été connu au Mans, trente patriotes de cette ville, pleins d'activité et de dévouement, ont couru à Beaumont; leur intervention a amené un triomphe complet pour l'opposition nationale. Au second tour, M. Hortensius de Saint-Albin a obtenu 23 voix de plus que la majorité absolue et

forêt résolut cependant de les prendre, et voici comment il y réussit. S'il existait au bord d'une vente ou d'un jeune taillis quelque arbre qui dût attirer l'attention, avant le coucher du soleil il y faisait placer un faisceau empaillé qui semblait se pavaner et faire la grimace au braconnier. Quand, à la nuit, celui-ci avait fait feu sur l'oiseau provocateur, il s'étonnait de ne pas le voir tomber. « C'est singulier, se disait-il, je le tenais cependant bien, et j'ai vu voler la plume. » Il tirait un second coup; alors les gardes, embusqués dans les bosquets voisins, se précipitaient sur lui, et prenaient sans résistance un homme qu'il eût été dangereux d'approcher quand son arme était encore chargée.

De cette manière on fit plus d'une capture importante; mais Grivet n'était pas homme à mordre à cette amorce. Il fut cependant une autre ruse contre laquelle il eut plus de peine à se défendre. On entendait chaque nuit des coups de fusil; on trouvait des plumes, des bourres, et le gibier diminuait à vue d'œil. Pour découvrir ceux qui se livraient au braconnage, et quel était le canton qu'ils fréquentaient, l'inspecteur donna à chaque garde un pot de couleur délayée en partie dans de l'huile d'olive afin qu'elle ne séchât pas trop vite; il leur recommanda de parcourir toutes les sentes de leurs triages, tous ces faux fuyants connus seulement du gibier, des gardes et des braconniers, et il leur prescrivit de mettre de la couleur aux branches des arbrisseaux et des buissons, en ayant soin de n'en placer qu'au-dessous des feuilles, de manière à ce qu'on ne la vit pas, et qu'en passant sans défiance on pût facilement en tacher ses vêtements.

Deux jours après cette expédition, les gardes, en parcourant les villages qui s'élevaient dans la forêt, trouvèrent force gens pleins de couleur, et non seulement ils connurent ainsi les braconniers, mais ils apprirent encore dans quels endroits chacun d'eux avait coutume d'aller, car pour chaque canton on avait pris une couleur différente; on pouvait dire avec certitude: celui-ci a été au bois des Butards, celui-là à l'Etang-Rompu; qui au bois des Zibelines, qui aux buttes de Vendôme.

La surveillance devint plus aisée et presque tous furent pris. Quant à Grivet, de même que la servante d'Ali-Baba qui entrait en méfiance en voyant une croix tracée sur la porte de son maître, il présuma que cette couleur qu'il trouvait à ses vêtements ne lui disait rien qui vaille. Il s'empressa de la faire disparaître ou de changer de costume. Tous les braconniers reconnurent si bien sa supériorité, qu'ils venaient souvent lui demander des leçons et des avis. Bientôt ils comprirent qu'en s'associant ils feraient de meilleures affaires. Grivet fut choisi par eux pour leur chef. Alors celui-ci commença à organiser le braconnage en grand. Plusieurs fois, chaque semaine, il réunissait nuitamment chez lui tout ce qu'il y avait de plus dangereux parmi les mauvais sujets et les braconniers du pays.

Si l'administration forestière avait ses espions pour connaître les projets des braconniers, Grivet s'attachait à connaître les actions des gardes. Les affidés qu'il possédait dans chaque village étaient chargés de lui rendre compte de ce qui se passait dans leur contrée. Il était ainsi au fait de presque toutes les démarches de ses adversaires, en sorte qu'il pouvait distribuer les cantons où devaient travailler ses associés de manière à leur assurer à peu près l'impunité. Quelquefois on chassait en commun: les uns faisaient le guet, les autres rabattaient le gibier, les autres le tiraient. A partir de cette époque, Grivet fit braconner les bois et les plaines qui avoisinaient sa demeure; ils ne tardèrent pas à se dépeupler entièrement.

Le gibier tué chaque jour était mis en commun et porté, de onze heures du soir à deux heures du matin, aux conducteurs des voitures du Mans, de Nantes, de Tours et de Bordeaux. Cette remise avait toujours lieu sur les grandes routes, mais jamais au même endroit, ce qui rendait les prises presque impossibles. Enfin le braconnage avait reçu un si grand développement, qu'il menaçait de ruiner en peu de temps la forêt de Rambouillet; les parcs mêmes n'avaient pas été respectés: ni les murs, ni les fossés, ni les grilles n'arrêtaient les compagnons de Grivet. Les ordres les plus sévères furent donnés pour qu'à tout prix on brisât cette association, qui non seulement était menaçante pour le gibier du domaine impérial, mais qui devenait aussi dangereuse pour la société; on avait tout à redouter d'une bande d'hommes intrépides, habiles à manier les armes, et qui vivaient dans un mépris continu des lois. La renommée, bien plus que l'expérience, désignait pour chef de cette bande Grivet que jamais les gardes n'avaient pu trouver en défaut. On s'attacha à ses pas de manière à ne le perdre de vue ni jour ni nuit. Enfin, après dix-sept jours d'une surveillance de tous les moments, on parvint à le surprendre, sur les dix heures du soir, dans sa hutte, où il avait réuni sept des siens.

Une vingtaine de gardes cernaient sa demeure à la distance de deux ou trois cents mètres. Un éclairer s'approcha à petits pas jusqu'à la porte pour reconnaître ce que les braconniers faisaient. En regardant par une fente, il les vit gaiment attablés et dévorant à la hâte un rôti de quatre lapins cuits sur la braise. Leurs fusils étaient près d'eux sur la cheminée. Il fallait donc se décider à les prendre d'assaut. On s'y détermina et l'on s'approcha en silence de la maison.

De nos jours, on viendrait bien poliment sommer, au nom de la loi, ces pauvres braconniers d'ouvrir leur porte, et, plutôt que de procéder irrégulièrement ou de violer leur domicile, on ferait tuer quatre à cinq gardes, honnêtes gens et bons pères de famille; mais, sous le despotisme impérial, la philanthropie et l'amour de la légalité n'avaient pas encore fait tant de progrès.

On résolut d'enfoncer la porte de la façon la plus brutale; on délibéra seulement sur la marche à suivre pour pénétrer chez Grivet sans perdre beaucoup de monde. L'inspecteur proposait de se ruer, lui en tête, sur la porte, de l'enfoncer à coups de crosse et de se précipiter sur les braconniers; mais un vieux garde fit observer que c'était inutilement exposer à une mort certaine les premiers qui entreraient. On plaça donc la moitié des gardes le long du mur, de chaque côté de la porte, de manière à ne pouvoir pas être aperçus de l'intérieur de la cabane. Les deux qui étaient le plus près de la porte portaient, à l'aide d'un bâton, un mannequin de paille recouvert d'une veste et d'un pantalon de garde. Quatre des plus jeunes et des plus agiles prirent une poutrelle qu'on avait apportée pour cet effet, et, après l'avoir balancée trois fois, la lancèrent avec force contre la porte qui s'éleva à ce premier choc; un second coup la jeta entièrement en dedans, mais les braconniers avaient eu le temps de sauter sur leurs armes, et, au moment où la porte s'abattit, huit coups de fusil partirent à la fois. Cependant les commensaux de Grivet, placés dans un endroit éclairé, ne pouvaient pas bien distinguer ce qui se passait dans l'ombre. Une forme humaine se présentait à l'entrée de la cabane; ce fut elle qui essaya le feu: les huit balles portèrent dans la poitrine du mannequin. Quant aux gardes qui avaient enfoncé la porte, en la voyant tomber, ils s'étaient jetés à terre, en sorte que toutes les balles passèrent au-dessus d'eux, et ils se

48 de plus que son concurrent. Ce résultat est d'autant plus satisfaisant qu'aux dernières élections M. de Saint-Albin n'avait inouïes ont été mises en œuvre pour empêcher sa réélection.

— La réélection de M. Joly à Toulouse, bien que fortement combattue par l'administration, a eu lieu à une forte majorité. L'honorable candidat de l'opposition radicale a obtenu 50 voix de plus que son concurrent, M. Viguerie, banquier.

— Il paraît que les scandales électoraux devront être l'occasion de discussions orageuses dans la chambre nouvelle. Déjà on en a raconté beaucoup et des plus audacieux. Nous ne parlerons pas des distributions de bureaux de tabac, de perceptions, de justices de paix, de livres, de tableaux, d'étalons, de sommes d'argent pour les hospices et les bureaux de charité, etc. C'est, on le sait, la monnaie courante dans le grand marché des élections. Nous passons naïvement sous silence les promesses de routes ou de ponts, les études de chemins de fer ou les projets de canalisation, l'établissement de foires et de marchés, etc. Tout cela est, en vérité, trop vulgaire pour qu'il soit utile de s'y arrêter un moment. Les candidats ministériels étaient partis les mains pleines, nul ne l'ignore. Ils avaient emprunté à la centralisation et au budget tout ce qu'ils renferment de moyens de corruption. Qui serait tenté de s'en étonner?

Il est pourtant des faits sur lesquels l'indignation publique ne saurait être trop énergiquement appelée. Nous engageons les électeurs à les recueillir et à les transmettre immédiatement à la chambre où des hommes de cœur ne manqueront pas de les dénoncer et de les flétrir.

Nous engageons les députés de l'opposition qui viennent d'être nommés à se rendre à Paris pour l'ouverture de la session. La vérification des pouvoirs donnera lieu à des discussions très-importantes, et bien que la session ne semble pas devoir durer plus d'un mois, il importe que tous les hommes dont la présence peut être fatale au ministère-Guizot accourent à leur poste. Le ministère paraît, du reste, s'attendre à un très-grand empressement de la part de l'opposition, car nous savons, de source certaine, qu'il a déjà transmis dans les départements des ordres très-pressants pour faire arriver de suite à Paris les députés sur lesquels il croit pouvoir compter.

— M. Golbéry, candidat ministériel, a été réélu à la presque unanimité. Sur 290 votants, il a obtenu 287 suffrages. 119 électeurs se sont abstenus de prendre part au scrutin.

— A Nantes, M. Halgan, candidat ministériel, s'était mis sous le patronage de la société de Saint-Vincent-de-Paule, et s'était donné comme un homme essentiellement religieux, afin d'avoir les suffrages des légitimistes. La manœuvre n'a pas réussi.

— A Ancenis, M. Billault a obtenu 103 voix sur 113 votants. Le candidat ministériel a eu cinq voix. Cinq autres voix ont été disséminées ou perdues.

— M. Chamolle était resté à Paris, comptant sur ses anciens électeurs. Ses amis avaient quelque inquiétude en apprenant les efforts inouïs que faisait M. Paulze-d'Ivoy et ses parents pour triompher du rédacteur en chef du *Siècle*. M. Chamolle ne s'était pas trompé: M. Paulze-d'Ivoy a eu 52 suffrages et M. Chamolle 135.

— A Nancy (*extra muros*), un désaccord bien regrettable a donné la victoire au ministère. M. Poirel, candidat opposant, avait eu 83 voix, M. Viord, autre candidat de l'opposition, 63, et M. Lacoste, ministériel sortant, 133. Ainsi, 133 voix au ministère, 146 à l'opposition, et le candidat ministériel a été élu!

— Une lettre d'Amiens annonce que M. Massey, nommé à Amiens, n'a été élu qu'au second tour de scrutin et après avoir protesté par deux fois qu'il n'était pas ministériel. M. Massey est connu à Amiens pour un homme très-loyal, et qui ne manquerait pour rien au monde à un engagement. Le ministère a donc commis une erreur en classant M. Massey dans ses listes comme conservateur.

— M. Emile de Girardin a obtenu l'honneur d'une double élection à Bourgneuf et à Castel-Sarrasin. Que dire d'un système électoral qui permet à des collèges de nommer M. Emile de Girardin

précipitèrent à quatre pattes dans l'intérieur de la hutte, tandis que leurs camarades faisaient, à leur tour, feu sur les braconniers; mais, comme ils visèrent un peu haut, dans la crainte de blesser ceux des leurs qui venaient d'entrer, aucune de leurs balles ne porta. Les braconniers tirèrent encore; mais, au milieu de la fumée et de la poussière, ils ne purent viser, et leur seconde décharge ne tua personne. Alors on se rua dans l'intérieur de la cabane; on se battit à coups de crosse; on se prit corps à corps. Ce fut une lutte affreuse que celle qui eut lieu entre trente hommes resserrés dans un espace de moins de quinze pieds en carré: tous les coups portaient. Plusieurs gardes furent grièvement blessés. L'affaire fut chaude, mais elle fut aussi rapide, et moins de dix minutes suffirent pour désarmer les braconniers, les coucher à terre et les garrotter. Si les gardes avaient eu à souffrir, leurs prisonniers avaient été encore plus maltraités, et Grivet, qui, comme chef, s'était porté en avant, était en plus mauvais état que tous les autres.

Cette capture fit beaucoup de bruit dans le pays, et plus de deux années s'écoulèrent sans qu'on eût à signaler de nouveau quelque important délit de braconnage. Dans la cabane on trouva une quantité considérable de gibier qui devait être porté aux diligences cette nuit même; il changea de destination et fut distribué aux autorités de la ville et aux membres du tribunal. Mais cette distribution fit connaître une circonstance assez singulière. Plusieurs personnes prétendirent que l'on s'était moqué d'elles en leur envoyant des peaux de lièvres ou de faisans à moitié rembourrées de mousse et de vieux chiffons.

L'inspecteur, après avoir vérifié le fait, reconnut que toutes ces pièces avaient été prises au collet. Or, les animaux pris de cette manière, pour peu qu'ils ne soient pas promptement enlevés par les braconniers, sont exposés à être attaqués par les oiseaux de rapine. Quand la buse et les autres oiseaux ont lié une proie vivante, ils cherchent à la blesser au cœur pour la tuer. Quand ils la trouvent morte et déjà froide, ils attaquent au contraire une partie charnue, presque toujours le râble, et commencent à le dévorer en ne faisant qu'un très-petit trou à la peau qu'ils n'endommagent que fort peu. Cependant un lièvre qui n'aurait plus le râble serait au marché de peu de défait. Pour dissimuler ce défaut, les braconniers les rembourrent de mousse ou de chiffons.

Grivet et sa bande furent déferés aux tribunaux. La loi punit de la réclusion toute résistance faite à main armée contre les agents de l'autorité par une troupe de plus de trois personnes; mais les blessures reçues par les braconniers ayant paru une expiation de leurs fautes, on les condamna seulement à l'emprisonnement.

Grivet, après avoir subi sa peine, revint au pays. Par suite de ses blessures, il était infirme d'un bras et presque boiteux. Il voulut reprendre le seul métier qu'il connût, il recommença à braconner; mais il était l'objet d'une surveillance tellement active qu'il ne prenait presque plus rien. La misère, le chagrin, les fatigues et les nuits passées sans sommeil détruisirent sa santé; ses joues, qui jusqu'alors avaient été livides, se colorèrent un moment d'un léger incarnat; sa gorge laissait échapper une toux faible, brève et répétée. Bientôt, sans avertissement, sans secours, il fut jeté sur son grabat de mousse; ce fut pour ne plus se relever; il mourut dans le courant de l'hiver qui suivit sa sortie de prison.

J. LAVALLEE.

L'accident arrivé au duc d'Orléans a exercé la plus grande influence sur le cours des fonds.

Avant l'ouverture, la rente était à 79 70 ; mais aussitôt que l'accident a été connu, elle est tombée à 79 fr. ; elle est ensuite remontée à 79 50, et elle a ouvert au parquet à ce prix.

Pendant un assez long espace de temps, la rente est restée flottante aux environs de ce cours, et la baisse paraissait à peu près arrêtée, lorsque tout-à-coup, et par suite sans doute de la nouvelle que l'état du prince était très-grave, la rente est tombée en quelques minutes à 78 ; elle est ensuite remontée, et, après de nombreuses variations, elle a fermé au parquet à 78 80.

Après la clôture, elle est de nouveau retombée à 78 10 ; mais à quatre heures elle était à 78 50.

Ces fluctuations sont le résultat des nouvelles contradictoires qui ont couru sur les suites de l'accident de M. le duc d'Orléans.

Cinq 0/0, 118 50. — Quatre et demi 0/0, 090 00. — Quatre 0/0, 102 25. — Trois 0/0, 78 60. — Banque, 3270 00. — Obligations de Paris, 0000 00. — Naples, 106 15. — Dette active d'Espagne, 00 0/0. — Etats-Romains, 104 0/0. — Cinq 0/0 belge, 000 0/0. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 000 00. — Caisse Lafitte, 1020 00, 0000 00. — Emprunt de 1841, 00 00.

A Strasbourg, M. Schützenberger, candidat ministériel, a obtenu 212 voix, et M. Martin, député sortant, 154. Il y a de nombreuses défections que n'avait pas dû deviner M. Martin, qui avait toujours eu la plus haute idée de la loyauté de ses compatriotes.

Ce résultat était imprévu, dit le *Courrier du Bas-Rhin*, et le parti ministériel en a peut-être été plus étonné que l'opposition. La défaite de M. Martin a causé dans toute la ville une impression pénible ; le seul collègue de l'Alsace qui conservait encore les traditions de la vieille indépendance alsacienne a passé à son tour dans les rangs ministériels.

A quelle cause faut-il attribuer ce résultat ? Nous devons le dire franchement : à la démoralisation qui gagne de proche en proche, qui envahit la France tout entière, et qui donne pour guide aux votes des électeurs la voix de l'intérêt personnel et matériel, au lieu de celle des principes et des opinions politiques.

Tous les électeurs de toutes les nuances de l'opposition qui ont des convictions politiques ont voté pour M. Martin. Nous sommes heureux de le proclamer : de ce côté, il n'y a eu ni trahison ni défection ; tous ceux au contraire qui n'ont pas de principes politiques arrêtés ont passé au camp ministériel.

On lit dans l'Indicateur de Bordeaux :

M. Roul n'a été réélu qu'à trois voix de majorité. En 1839, il a obtenu une majorité de dix-huit voix.

Cet honorable député ne doit pas sa nomination à ses opinions ministérielles, mais bien à son caractère d'honnête homme qui lui a valu les suffrages de beaucoup d'électeurs opposés au ministère. Le cabinet du 29 octobre aurait donc tort de se glorifier de la réélection de M. Roul.

Voici ce que dit le *Journal de l'Eure* de l'élection à Evreux de M. Dupont (de l'Eure) contre MM. Salvandy et Trutat :

M. Salvandy est venu assister lui-même à sa défaite. Lui et ses partisans ont fait les plus grands efforts pour triompher. M. Dupont est resté à Rouge-Perrier, et n'a pris aucune part active à la lutte ; l'opposition, calme et digne, laissant à ses adversaires l'emploi de moyens indignes d'elle, a patiemment attendu le résultat du scrutin, qui a donné à M. Dupont une majorité de 28 suffrages sur M. Salvandy.

La triple élection de M. Dupont (de l'Eure) est une grande et belle manifestation en faveur de l'illustre citoyen dont la vie entière a été consacrée au service du pays elle ; aura du retentissement en France. Il appartenait aussi au chef-lieu du département de revendiquer l'insigne honneur d'être représenté par cet homme de bien qui fait son orgueil et sa gloire.

De cette élection est sortie en même temps une grande leçon pour M. Trutat. Après avoir renversé M. Salvandy à une immense majorité, il succombe aujourd'hui sous le poids de l'animadversion des électeurs. Il croyait qu'en votant tantôt avec le ministère, tantôt avec l'opposition, il se concilierait tous les partis, qu'il pourrait dire à chacun : *Je suis à vous* ; mais ce système bâtarde, à l'usage de la famille Passy, était en contradiction avec le programme de conduite que M. Trutat avait accepté des électeurs.

On lit dans un journal :

Le ministère a mis tout son espoir dans la brièveté du séjour des députés à Paris à l'ouverture de la session ; il compte qu'après la vérification des pouvoirs, la formation du bureau de la chambre et sa prorogation, il aura le temps nécessaire pour faire évaporer cette ardeur d'indépendance et d'innovation que donne toujours l'agitation électorale. D'ailleurs, les meneurs se mettront à l'œuvre afin de convertir les récalcitrants.

C'est à l'opposition de ne pas souffrir qu'on souffle ainsi sur le feu qu'elle a allumé, si elle est en nombre à l'ouverture de la chambre, le ministère sera obligé de discuter ou de dissoudre.

On lit dans l'Echo du Nord :

Le 11, vers dix heures du soir, une soixantaine de musiciens des divers corps de la garde nationale de Lille ont été donner des sérénades à MM. Despaux et Lestiboudis, députés de l'opposition, récemment élus dans cette ville. Ils étaient accompagnés d'une foule de personnes qu'on ne porte pas à moins de mille, et qui faisaient entendre partout sur leur passage les cris de *Vive l'opposition ! à bas Guizot ! à bas l'homme de Gand ! à bas le ministère de l'étranger !* Inutile d'ajouter qu'aucun désordre n'est venu troubler cette manifestation toute patriotique.

La motion de M. Wallace sur la détresse des classes populaires a été repoussée à une immense majorité à la fin de la séance du 8 juillet ; sir Robert Peel, sûr de la majorité, n'est entré dans aucune explication sur le fond de la question, et le lendemain, les délégués de la conférence contre la loi des céréales, au nombre de 144, s'étant rendus chez le ministre, sir Robert Peel a fait d'un ton bref la réponse suivante au discours chaleureux qui lui a été adressé pour lui peindre les souffrances des classes laborieuses :

Vous n'ignorez pas, messieurs, que le sujet dont vous venez de me parler occupe jour et nuit l'attention du parlement, et vous n'attendez pas sans doute que j'entre ici dans des détails sur mon opinion à cet égard ; mais je vous promets de soumettre à l'examen du gouvernement les diverses questions que vous venez d'agiter. Je regarde ceci comme un devoir ; je n'ai plus rien à vous dire, si ce n'est que j'éprouve les plus vives sympathies pour les souffrances du pays.

Les délégués ont paru fort désappointés de cette réception, et le *Sun* annonce que la conférence avait décidé que ses efforts persévérants étaient impérieusement réclamés par l'état alarmant de tout le pays et par la position de la question à Londres ; qu'elle se déclarait en permanence, et qu'elle userait de tous les moyens constitutionnels pour arriver à la réalisation des vœux et des vus de l'assemblée.

Voici encore les journaux allemands revenus à parler de complots en Russie ou de quelque chose qui y ressemble. C'est d'abord la *Gazette de Wurtzbourg* où nous trouvons les lignes suivantes, sous la date de Berlin le 4 juillet :

Le bruit d'une conspiration découverte en Russie ne se confirme pas ; mais on assure qu'on a découvert les traces d'une société secrète. L'empereur aurait, dit-on, exilé en Sibérie plusieurs membres des premières familles russes.

Puis la *Gazette universelle de Leipzig*, sous la date de Varsovie le 29 juin, s'exprime en ces termes :

On parle vaguement dans nos cercles politiques de l'incident tragique qui a eu lieu dans le conseil-d'état à Saint-Petersbourg ; mais ce n'est certainement pas un D.... qui a figuré dans cette affaire, car il n'existe aucun conseiller-d'état de ce nom, mais bien deux frères dans les hautes fonctions. La majorité du conseil-d'état est, d'ailleurs, dévouée à l'empereur.

Le reste est insignifiant, politiquement parlant. Deux hommes seulement sont encore mécontents, bien qu'ils soient comblés de faveurs ; ils sont dominés par d'anciens souvenirs. Mais on se demande toujours dans quel but ils conspireraient. Quoi qu'il en soit, ils sont les ennemis les plus dangereux de l'empereur, bien qu'en apparence ils lui semblent dévoués. Un ouvrage intitulé : *Voyage en Russie*, et qui paraîtra dans le courant de l'année à Paris, mettra cette assertion dans tout son jour.

Chronique.

LYON.

La partie du nouveau Palais-de-Justice destinée au tribunal de première instance devait être terminée le 24 juin dernier, époque à laquelle expirait le bail des bâtiments de l'hôtel de Chevrières. Nous sommes au 15 juillet, et, autant qu'on peut en juger par l'inspection des lieux, il n'est pas probable qu'elle soit prête avant deux ou trois mois, ce qui reculera sa livraison jusqu'à la rentrée, si elle n'est pas renvoyée encore à la fin de l'année.

Voici donc six mois de loyer, c'est-à-dire quatre à cinq mille francs, que le département aura à payer par suite de la négligence des architectes, qui cette fois du moins n'auront pas à alléguer pour leur excuse l'insuffisance des fonds. Ces interminables lenteurs dans la construction des édifices publics à Lyon n'ont d'ailleurs rien qui puisse étonner ; on doit y être habitué. La réfection du pavage du quai Saint-Antoine ne dure-t-elle pas depuis deux mois, en dépit des réclamations unanimes des journaux de la localité, sans que l'on puisse encore préciser l'époque où la voie publique sera entièrement débarrassée ?

— Avant-hier, à six heures du soir environ, une femme s'est blessée sur le quai Saint-Antoine, en face de la rue Petit-David. Des crocheteurs qui se trouvaient là s'empressèrent d'aller chercher à l'Hôtel-Dieu une chaise à porteurs pour transporter la pauvre femme dont l'état réclamait de prompts secours. Malheureusement M. l'économiste de l'hôtel des pauvres était à table ; la chaise ne pouvait être mise sans son ordre à la disposition des braves gens qui étaient venus la réclamer, et les personnes auxquelles ils s'étaient adressés les renvoyèrent par le motif que nous venons d'indiquer.

Si ce fait ne nous était attesté par l'un des crocheteurs éconduits, nous n'oserions croire qu'une malheureuse femme n'a pu recevoir immédiatement les secours nécessaires par sa triste position parce que M. l'économiste de l'Hôtel-Dieu était à dîner. Nous ne pouvons que le livrer à la publicité et à une juste réprobation.

— Enfin le quai Saint-Antoine commence à sortir du chaos, et le misérable bicoque qui occupait le centre de cette vaste et belle promenade a cessé d'en être le principal ornement. Malheureusement le quai Saint-Antoine n'offre aux promeneurs en général et à ses habitants en particulier qu'une immense nappe de sable qui, sans cesse broyée par les roues des voitures, dégage sans cesse aussi des flots de poussière dont le public souffre et se plaint sans que l'autorité s'occupe le moins du monde d'en atténuer les graves inconvénients en étendant à cette voie de communication si fréquentée le bénéfice de l'arrosage public. Il nous semble cependant que cette compensation lui est légitimement due, et puisqu'on arrose sur le quai de Retz, on pourrait bien, ce nous semble, arroser aussi sur le quai Saint-Antoine. Assurément on ne peut pas dire que le besoin n'en est pas vivement senti, et nous ne comprenons pas pourquoi l'autorité persiste à faire la sourde oreille.

DÉPARTEMENTS.

Dans la nuit du 5 au 6 courant, un incendie a détruit presque totalement six habitations de la commune de Verjux (Saône-et-Loire), et, sans la prompte et énergique intervention des pompiers de Verdun, Gergy, Damerey, Saulnières et Charney, ce malheureux village, où le sinistre de 1840 a laissé de si tristes souvenirs, eût peut-être été détruit.

— On lit dans la Gazette du Midi :

« Le zèle indiscret et brutal de quelques employés ambulants de la douane a donné lundi soir un triste spectacle aux habitants des quartiers qui avoisinent le port de Marseille.

« C'était de dix heures et demie à onze heures du soir. Le paquebot le *Minos*, venant de Malte et des ports d'Italie, avait mis à terre un grand nombre de passagers. Les préposés du service actif leur firent subir une visite sommaire, accompagnée de tous les égards convenables, et les laissèrent se répandre librement sur la Canebière. Mais dans ce moment une troupe d'ambulants survint, courut après les voyageurs qui pensaient n'avoir plus rien à faire que de chercher un gîte, et, les arrêtant au milieu de la rue, leur fit subir une visite nouvelle, aussi brutale que celle des premiers préposés avait été honnête.

« Une jeune dame accompagnée d'un enfant de cinq ans se vit fouillée avec si peu de ménagement qu'elle en était toute tremblante. Un voyageur décoré et sa femme ne furent pas traités plus convenablement ; on ne craignit pas de visiter jusqu'à leurs poches. Il en fut de même de plusieurs ecclésiastiques et notamment d'un évêque reconnaissable au cordon qui ornait son chapeau ; les employés voulurent absolument fouiller son nécessaire qu'il tenait à la main, et allèrent jusqu'à ouvrir ses rasoirs, comme si la contrebande avait pu se glisser entre le lame et le manche.

« Un autre passager, arrêté dans la rue Beauvau, fut conduit au poste du Juge-de-Palais ; on le fouilla des pieds à la tête et on lui enleva trois ou quatre chapelets bénits qu'il avait dans sa poche. On voulut visiter sur la Canebière même huit à dix personnes, parmi lesquelles quatre dames ; elles s'y refusèrent, disant qu'elles se rendaient à l'hôtel d'Orient, et qu'on pouvait les suivre pour s'assurer si elles avaient des objets de contrebande. Les employés n'y voulurent pas consentir et les obligèrent à venir sous le hangar.

« Si l'administration des douanes laissait de pareilles vexations se renouveler, elle donnerait à Marseille le renom de la ville la plus inhospitalière du monde, sans que le revenu de l'administration en fût augmenté. Les voyageurs sont tenus de se soumettre aux lois du pays qu'ils visitent, mais il faut que ces lois soient raisonnables et surtout régulières dans leur exécution. Si vous vous défiez des voyageurs, si la visite des préposés du service actif ne vous suffit pas, ayez une grande salle convenablement disposée, obligez les bateliers à y conduire les passagers, que la visite se fasse exactement, mais avec convenance, et quand les voyageurs l'auront subie, qu'ils puissent aller partout en liberté, sans crainte d'être poursuivis et traités comme des malfaiteurs. »

— On écrit de Bourg :

« Un éboulement considérable venu de la roche de la Chaz est tombé dans le lit de la Valserine, et a intercepté le chemin de grande communication n° 16 de Mijoux à Vauchy. La rivière a été coupée en deux et a formé un vaste lac entre deux rochers. Tous les murs de soutènement ont été renversés. »

leur représentant ? Que dire d'un parti qui comptera M. Emile de Girardin parmi ses membres ?

— D'après une lettre de Caen, qu'on nous met sous les yeux, M. Aumont-Thiéville, au scrutin de ballottage, a obtenu 95 voix sur le concurrent ministériel. Les voix se sont ainsi réparties : sur le concurrent ministériel, 410 voix ; M. Abel Vautier, ministériel, 315 ; voix perdues, 12.

— Voici une partie des élections qui restaient à connaître ; elles sont arrivées aujourd'hui à deux heures par voie ordinaire ou par voie télégraphique. Probablement le *Moniteur parisien* nous donnera ce soir toutes les nominations, moins trois ou quatre qui ne sont pas encore en ce moment parvenues au ministère de l'intérieur.

Alger. — La Palisse : M. Lelorgne-d'Idéville, ministériel nouveau, en remplacement de M. Moulin de Bord, qui ne se représentait pas.

Arrière. — Foix : M. Darnaud, opposant, en remplacement de M. de Saintenac, légitimiste.

Gironde. — M. Hervé, ministériel, réélu.

Loiret. — Orléans : M. Abattucci, opposant, réélu.

Tarn-et-Garonne. — Castel-Sarrazin : M. Emile de Girardin, ministériel, en remplacement de M. Faure-Dère, opposant, qui ne se représentait pas.

Calvados. — Vire : M. Deslongrais, opposant, réélu. — Caen : M. Aumont-Thiéville, opposant radical, réélu.

Orne. — Alençon : M. le baron Mercier, opposant, réélu.

Haute-Garonne. — Villefranche : M. Saubal, opposant, réélu.

Hérault. — Pézénas : M. de Grasset, opposant légitimiste, élu en remplacement de M. Hagnenot, ministériel.

Indre-et-Loire. — Loches : M. Ferdinand Barrot, opposant, élu en remplacement de M. Taschereau, qui ne se représentait plus.

Vaucluse. — Carpentras : M. Floret, opposant, en remplacement de M. de Gérente, ministériel.

Yonne. — Avallon : M. Philippe Dupin, ministériel, en remplacement de M. de Chastellux, ministériel.

Puy-de-Dôme. — Thiers : M. Berger, opposant, réélu.

— Les ordonnances royales, intervenant au moment critique dans les élections, ont joué un grand rôle pendant ces derniers jours ; seulement on a eu soin de les antidater pour que l'intention corruptrice fût moins évidente. Un petit journal de Villeneuve-sur-Lot a publié, le matin du jour des élections, le lendemain de la formation des bureaux, la réclame suivante en faveur de M. Paganel :

« Par ordonnance royale en date du 3 juin dernier, le dépôt d'étalons est établi à Villeneuve. Cette faveur, depuis si long-temps sollicitée par la ville, est due aux pressantes recommandations de M. Paganel. Le rétablissement de ce dépôt va ouvrir un nouveau débouché à la consommation de nos produits agricoles. »

De deux choses l'une : ou cette faveur était une chose juste, et pourquoi la ville avait-elle dû la solliciter depuis si long-temps ? ou c'était une injustice, et à qui fera-t-on un mérite de l'avoir commise ou de l'avoir obtenue ?

— Il y avait à la chambre un seul israélite, M. Fould (de Saint-Quentin). Ce député n'a pas été réélu ; mais un de ses parents, M. Achille Fould, va entrer à la chambre, ainsi que M. Max Cerfbeer, frère de l'ancien directeur de l'Opéra-Comique, et M. Crémieux, nommé en remplacement de M. Piscatory. Ce sont donc trois israélites, au lieu d'un, qu'envoient à la chambre les élections générales de cette année.

P. S. — Voici des nouvelles très-importantes qui se sont répandues cet après-midi, et qui ont causé, nous pouvons le dire, une satisfaction à peu près générale.

L'effet des élections de Paris a été tel qu'un très-grand nombre de conservateurs, qui avaient concouru à l'élection de M. Jacques Lefebvre, sont allés hier matin le trouver pour le supplier d'aller, en leur nom, demander au roi le renvoi de M. Guizot. M. Jacques Lefebvre, malgré toutes ses sympathies pour M. Guizot, a compris qu'il ne pouvait pas décliner la mission que lui imposaient des hommes auxquels il a dû sa réélection et qui ne sont pas moins attachés que lui à l'ordre de choses et à la politique de conservation. M. Jacques Lefebvre s'est donc rendu hier dans l'après-midi auprès du roi pour lui représenter que le mouvement d'opinion qui s'est déclaré contre M. Guizot dans les départements aussi bien qu'à Paris avait paru tel à des hommes sincèrement dévoués à la couronne, qu'ils l'avaient chargé de venir demander le renvoi d'un ministre dont l'impopularité pourrait être fatale au gouvernement s'il ne se hâta pas de se séparer de lui. Le roi, après avoir remercié M. Jacques Lefebvre de la démarche qu'il venait de faire auprès de lui, a ajouté qu'il allait aviser.

Dans la soirée, M. le comte Molé a été appelé à Saint-Cloud, et S. M. l'a supplié de vouloir bien se charger de composer un cabinet. Ce cabinet serait ainsi composé :

- M. le comte Molé, président du conseil, ministre des affaires étrangères ;
- M. Dufaure, ministre de la justice ;
- M. Lacave-Laplagne, ministre des finances ;
- M. Ducos, ministre du commerce ;
- M. Billault, ministre des travaux publics ;
- M. de Lamartine, ministre de l'instruction publique ;
- M. le maréchal Vallée, ministre de la guerre ;
- M. l'amiral Roussin, ministre de la marine.

Dans cette combinaison, le ministère de l'intérieur n'est donné à personne ; on assure qu'il est réservé à M. de Salvandy, en ce moment absent de Paris et que par conséquent on n'a pu consulter.

Ce matin, des amis de M. Molé sont allés trouver le comité Ganneron pour lui demander si le centre gauche consentirait à appuyer un ministère composé comme nous venons de le dire. Le comité Ganneron a répondu qu'il n'appuierait qu'un ministère dans lequel le centre gauche aurait la majorité ; que dans la combinaison projetée cette majorité n'existait pas pour le centre gauche ; qu'il ne pouvait donc prendre aucun engagement. Les choses en étaient là ce matin ; nous ne savons pas si elles ont été poussées plus loin cet après-midi.

Quoi qu'il en soit, un fait est certain, c'est que le cabinet du 29 octobre est percé au cœur, c'est qu'il ne peut vivre davantage. Un autre fait est également certain, c'est que la politique de M. Guizot a fait son temps ; c'est qu'il faut, sans plus tarder, qu'on s'arrête dans cette voie de concessions à l'étranger qui en moins de douze années a fait descendre la première nation du monde au rang de nation de troisième ordre ; c'est qu'il faut, en outre, sous peine de blesser de plus en plus les instincts libéraux du pays et de les aggraver jusqu'à l'irritation la plus extrême, mettre un terme à ces persécutions immorales contre tous les hommes qui sont demeurés fidèles aux principes de la révolution de juillet, à cette corruption qui dégrade et énerve un pays si fort et si robuste qu'il soit, à ce système en un mot dont M. Guizot a été trop longtemps la personnification.

Nouvelles Diverses.

Le doyen des Français est M. Noël des Quersonnères, ancien commissaire des guerres. Ce vieillard est né à Valenciennes en 1728; il habite Paris; il n'a ni infirmités ni incommodités; il fait quatre repas par jour; il se rase lui-même, lit et écrit sans lunettes; il chante fort agréablement; il dort au mieux; il cultive encore la poésie avec succès. Sa conversation est un feu roulant d'anecdotes. On dit que M. des Quersonnères est toujours sensible aux charmes du beau sexe, qu'à 90 ans il a épousé une jeune Anglaise de 16 ans, morte en couches en lui donnant un fils, et il raconte que sa grand-mère est morte à 125 ans des suites d'un faux pas. « Je vous invite, dit-il souvent, à mes funérailles pour le siècle prochain. »

— Des faits de nature à exciter l'horreur viennent d'être révélés au monde dans un rapport que lord Ashley a présenté au parlement sur la condition des ouvriers employés au travail des mines en Angleterre, en Irlande et en Ecosse. Voici une courte analyse du rapport fait par le noble lord :

Le travail qu'on imposait autrefois aux enfants dans les manufactures est un jeu auprès de celui qu'on exige d'eux dans les mines. Dans le Strathfordshire, on les descend ordinairement dans les puits à l'âge de neuf ans, souvent même entre sept et huit ans. Dans le Shropshire, on les emploie quelquefois à six ans. Le rapport constate qu'on en a vu quelques uns qui n'avaient pas atteint cet âge traîner des fardeaux au moyen d'une ceinture attachée autour de leur corps.

Dans le Warwickshire, dans le Leicestershire, dans le Derbyshire, dans le Yorkshire, dans le Lancashire, dans le Geshire, l'âge où l'on commence à les employer est le même. A Halifax, on les sort du lit toute l'année entre quatre et cinq heures du matin pour les descendre dans les puits. A Oldham, qui le croirait? c'est à quatre ans qu'on oblige ces petits êtres au travail des mines. M. le docteur Mitchell, qui a constaté à Durham l'âge de cinq ans comme celui où le travail commence quelquefois pour eux, est convaincu que les propriétaires des grandes houillères qui s'y trouvent ignorent eux-mêmes que de telles choses s'y passent; mais lord Ashley ne paraît pas considérer leur ignorance comme une excuse suffisante.

Pour se faire une idée du sort de ces pauvres créatures, il faut savoir que les souterrains où on les emploie sans égard pour la faiblesse de leur âge et de leur sexe, sont souvent fort étroits, que l'air y est rare, que l'humidité y est extrême, que les petits enfants sont ordinairement obligés d'y travailler les pieds dans l'eau, tandis que l'eau dégoutte sur leurs têtes. Le travail des femmes y consiste surtout à traîner d'énormes charges de houille à de grandes distances. Le rapport décrit la manière dont elles sont attelées, au moyen de chaînes pour amener ces fardeaux jusqu'à l'endroit où on les tire des puits. La vieillesse de ces malheureuses commence à trente ans. Il est rare que les enfants qu'elles mettent au monde survivent quelques jours à leur naissance; elles sont sujettes à des maladies de l'épine du dos et à l'asthme qui se déclare souvent chez elles à l'âge de huit ans et qui est mortel dans beaucoup de cas.

Arrivés à l'âge de quarante ans, la plupart des hommes et des femmes, et même les plus robustes, sont hors d'état de rien faire. En général, c'est dans les galeries trop dégradées pour que les hommes consentent à y travailler, qu'on fait travailler les femmes, en sorte que c'est du sexe le plus faible qu'on exige le plus.

Mais si le séjour des mines a sur la santé et sur la vie de ces malheureux de si funestes effets, il n'est pas moins dangereux pour leurs mœurs. Les commissaires chargés d'une enquête à cet égard paraissent avoir reculé devant la tâche de dévoiler toutes les turpitudes parvenues à leur connaissance.

— On nous écrit de Janzé :

« Une scène dont l'issue a été déplorable est venue attrister la commune du Theil : deux frères, Pierre et François X..., étaient occupés, lundi dernier, à faucher ensemble un pré dépendant de la ferme du Bois-Rouvray. Pierre, qui avait beaucoup bu la veille, était peu en train de travailler, et François lui en fit des reproches. »

Des mois les deux frères en vinrent aux gestes; Pierre poussa François, qui tomba à la renverse, mais qui, se relevant et saisissant la pierre à aiguiser que les faucheurs portent toujours avec eux, en asséna un coup de bout à son frère. Ce coup, qui avait atteint la partie la plus mince du temporal, fit couler peu de sang, et Pierre, l'ayant étanché, se remit à l'ouvrage. Cependant peu d'heures après il se plaignait d'une forte envie de dormir et alla se coucher. A dater de ce moment, le malheureux Pierre ne reprit pas connaissance et expira dans la nuit. M. le docteur A.

Guyot a fait l'autopsie de cet homme et constaté que sa mort avait été occasionnée par le coup que son frère lui avait porté le matin. »

Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

BERNE, le 8 juillet. — La diète conserve peu d'espérance de voir l'affaire des couvents se terminer dans la présente session ou même dans un avenir prochain. Bâle-Ville est inébranlable, et Valais ne consentirait à faire la douzième voix qu'au moyen de concessions qui paraissent exorbitantes à Argovie. Sans ce dernier canton, qui dispose de plusieurs autres, on ne peut songer à obtenir une majorité.

ESPAGNE.

Les journaux de Barcelone sont du 5 juillet. Dès que la nouvelle de la capture de Felip s'est répandue, il y a eu dans les villes et les villages de la Haute-Montagne sonneries de cloches, danses publiques et autres signes de réjouissance. Felip a été fusillé à Vich le 3, à sept heures du soir, avec sept individus pris en même temps que lui. La désorganisation est si bien dans les bandes que les propriétaires enlevés à Ripoll sont de retour, ayant été relâchés sans rançon par les factieux.

Un avis du consul d'Espagne à Perpignan annonce qu'on a arrêté dans cette ville, le 30 juin, le colonel carliste Pujol Mallorca, évadé des dépôts de l'intérieur.

ORIENT.

L'Observateur autrichien donne des nouvelles de Constantinople du 22 juin.

Un incendie a éclaté à Aasskoi le 18; il a duré trois heures, et réduit en cendres 300 maisons et 150 boutiques et magasins.

CONSTANTINOPLE, le 27 juin. — La question syrienne occupe toujours les représentants des puissances européennes qui ne paraissent pas être d'accord. Les rapports qui arrivent de cette province présentent, du reste, la situation politique du pays de diverses manières. Ainsi, tandis que les agents de la Turquie annoncent que la Syrie est parfaitement tranquille et que l'ordre est complètement rétabli, les consuls sont d'accord sur ce point que non seulement l'ordre n'est pas rétabli, mais qu'il sera même très-difficile, sinon impossible, d'obtenir un pareil résultat.

Dans un conseil qui s'est tenu la semaine dernière, on a discuté diverses mesures ayant pour but de régulariser autant que possible les finances de l'empire, et il a été aussi question de l'affaire turco-grecque. La Porte montre toujours une grande obstination, et elle ne paraît nullement disposée à faire la moindre concession.

L'influence de la Russie se montre de plus en plus. L'ambassadeur anglais n'avait rien trouvé de mieux pour l'arrêter que de pousser à un changement de ministère, et ces jours derniers il a été question, en effet, du renversement de Talyr-Pacha et d'Izzet-Mehemet; mais il n'en est plus question aujourd'hui.

Un bateau à vapeur russe est parti de Buyukdéré le 19 avec des dépêches pour Odessa.

Un incendie a détruit une partie du village de Haskioy, situé au-dessous de l'arsenal.

ALEXANDRIE, le 26 juin. — Nous sommes sans nouvelles récentes de la Syrie.

Mehemet-Ali se dispose à faire un voyage à Damiette à bord d'un bateau à vapeur.

Le gouvernement, dans le but d'encourager le commerce de l'Egypte avec l'Inde, a donné commission d'étudier les parties de ce pays où l'on pourrait expédier des grains.

Depuis quelques jours on ne signale plus aucun cas de peste.

VARIÉTÉS.

Un de nos officiers de marine les plus distingués, qui commandait il y a quelques années une corvette dans les eaux de l'Archipel, a fait le récit suivant :

Nous arrivions dans le port de Zeitoum, ville de Thessalie, située au fond d'un golfe, à vingt lieues sud-est de Larisse. Les habitants de Zeitoum n'avaient jamais vu un vaisseau français; ils nous firent une réception fort cordiale. Nous débarquâmes au bruit de leur maigre artillerie, et des cris d'enthousiasme nous saluèrent. J'allai loger dans une des principales maisons qui s'élevaient autour d'une place ombragée par des

arbres de haute futaie. Le lendemain, je vis sur les branches les plus élevées d'un de ces arbres un nid de cigognes, et mon hôte me dit :

— Le moment de l'éclosion des œufs approche; je vais être témoin d'un fait curieux, car j'ai substitué une nuit, des œufs de poule à ceux que cette cigogne avait pondus. L'oiseau ne s'est pas douté du mauvais bituels. Nous verrons ce qu'il en adviendra.

Cet hôte était un Grec amateur d'ornithologie et qui a étudié à fond les mœurs des cigognes.

Les cigognes sont dans les villes de la Grèce l'objet d'une vénération superstitieuse; jamais la balle d'un chasseur ou le coup de pierre d'un sons dont les toits leur offrent un abri hospitalier; aussi vivent-elles sans et se réjouissent de leur arrivée. Les arbres de Zeitoum portaient donc une colonie ailée composée entièrement d'un grand nombre de ces oiseaux chéris. Or, voici ce qui advint au nid adultère de mon hôte.

Deux jours après, l'éclosion eut lieu. La cigogne regarda et reconnut des êtres étrangers qui gazouillaient sous ses ailes; elle dut éprouver un grand chagrin, car lorsque le mâle vint prendre sa place, la pauvre bête ne bougea pas et lui adressa un regard triste et découragé. Le mâle reprit sa route dans l'air et reparut encore; mais il ne put pas décider sa compagne à abandonner son nid, où, les ailes étendues, elle cherchait à cacher aux regards les fruits d'un autre amour que le sien.

Ce nid était donc devenu un séjour de tristesse et de deuil; la joie des natiuités aériennes ne l'avait pas visitée. Le mâle eut des soupçons, et voulut pénétrer dans l'asile où sa paternité avait reçu un si douloureux outrage. La femelle, les plumes hérissées, le bec tendu, cherchait à l'empêcher de satisfaire une curiosité bien légitime; mais celui-ci finit par apercevoir les petits oiseaux, dont quelques uns montrèrent leurs têtes délatrices sur les bords du nid. Plus de doute, c'étaient des poullets, des enfants d'une race étrangère. Le mâle se retire, indigné, et va convoquer une véritable assemblée de cigognes.

Je vis tous ces oiseaux accourir des divers points de l'horizon et venir se percher sur un arbre voisin, à l'imitation des Grecs qui se réunissent à l'Agora. Les incidents de ce drame cigonien commençaient à m'intéresser. Les cigognes criaient; la délibération fut longue et orageuse. L'époux outragé volait par-dessus les orateurs et agitait vivement les ailes; son exaspération était au comble; il cherchait sans doute à décider la gent cigonienne à épouser chaudement sa cause. Voilà qu'une résolution énergique est prise; l'assemblée s'émeut, et tous ces oiseaux se dirigent en une masse serrée vers l'arbre qui portait le nid abhorré.

Un grand cercle se forme autour de ce nid. Nous assistons à une vengeance populaire; on eût dit qu'une victime venait d'être choisie pour expier l'affront fait à l'honneur de toutes les cigognes. Celles-ci se précipitent sur la mère coupable, la percent de leurs becs, la déchirent de leurs pattes et jettent en l'air son cadavre mutilé, dont chaque aile dégouttait de sang; puis vint le tour des poullets, ils furent immédiatement massacrés et lancés à terre; le nid eut aussi son tour, ce nid fut mis en pièces.

Quand ces actes d'une sévérité inouïe furent accomplis, les cigognes planèrent quelque temps, en poussant des cris de triomphe, sur la scène où elles avaient exécuté leur terrible sentence.

Voilà ce que j'ai vu.

(Breton.)

Le Gérant responsable, B. MURAT.

C'est par erreur que nous avons indiqué, dans notre numéro d'hier, les bureaux des Messageries Lyonnaises et du Midi chez MM. Breittmayer aîné et C^e; ils sont chez M. JOHN BREITTMAYER, quai de Retz, n^o 43.

SALLE DE LA GALERIE DE L'ARGUE.

Tous les soirs, à huit heures,

Représentation de chiens et des singes savants et comédiens.

TOURS GYMNASTIQUES DE G. SUHR FILS.

MICROSCOPE A GAZ OXI-HYDROGENE.

POLYORAMA OU POINT DE VUE PROTÉE.

NOTA. — On donne des représentations particulières aux collèges et aux pensions en réduisant le prix.

Consells aux nouveaux Educateurs

DES VERS A SOIE,

ou

MANUEL PRATIQUE ÉLÉMENTAIRE,

PAR M. F. DE BOULLENOIS,

Secrétaire de la Société séricole, à Paris.

Un volume in-8^o, avec figure. — Prix : 3 fr. 50 c. — A Lyon, chez BOHAIRE, rue Puits-Gaillot, n. 9. (5399)

Etude de M^e Pierre-Paul Brunier, avoué, quai Humbert, 12.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

D'UN FONDS DE MARCHAND

D'ORNEMENTS

D'ÉGLISE,

SITUÉ A LYON, PLACE MONTAZET, 1.

La vente de ce fonds aura lieu en bloc le lundi dix-huit juillet 1842, à dix heures du matin, aux enchères,

En l'étude et par le ministère de M^e Duguey, notaire, demeurant à Lyon, rue du Plat, 2.

Sous les clauses insérées dans le bref de vente rédigé à cet effet.

S'adresser, pour plus amples renseignements, soit à M^e Duguey, notaire, soit à M^e Brunier, avoué, en leur étude respective. (5325)

Etude de M^e Fauché, huissier, à Lyon, place du Palais-de-Justice, n^o 1.

Lundi dix-huit du courant, à neuf heures du matin, sur la place du marché dite des Minimes, à Lyon, quartier Saint-Just, il sera vendu aux enchères publiques et au comptant divers objets mobiliers saisis, consistant en banque, balances, tables, commode, glace, chaises, vaisselle, etc. (1682)

Etude de M^e Rondlet, huissier, rue Grenette, 22.

Le samedi seize juillet 1842, à dix heures du matin, sur la place du Port-du-Roi, il sera vendu aux enchères et au comptant divers objets saisis, consistant en secrétaires, commode, bois de lit, bureaux à cylindre, bureaux-ministres, bibliothèque, le tout en acajou et palissandre, etc. (1836)

Etude de M^e Bret, huissier à Lyon, place des Terreaux, 12.

Dimanche dix-sept juillet 1842, à l'heure de midi, sur la place publique de la commune de Brignais, il sera procédé à la vente par autorité de justice d'effets mobiliers et outils servant à la profession de charbon, consistant en chaises, inge, table, marteaux, enclumes, forge, etc.; le tout saisi. (1821)

ÉTUDE DE M^e MORAND, NOTAIRE A LYON, PLACE DES GORDELIERS ET RUE DE LA GERBE, 14.

ÉTABLISSEMENT

A VENDRE A L'AMIABLE.

GRAND CAFE - RESTAURANT,

Exploité à proximité du pont Morand.

Pour avoir connaissance de la localité, de l'importance du matériel et des conditions de la vente, s'adresser audit M^e Morand, dépositaire de tous renseignements. (5096)

Bureau d'affaires et de publicité de M. Barbollat, rue Mulet, n. 2.

A vendre de suite,

SANS PAYER DE CLIENTELLE.

UN BON FONDS DE RESTAURANT bien achalandé.

— Location très-modérée. — Prix : 2,600 fr.

A vendre.

Grand nombre de propriétés, domaines et fonds de commerce de toutes professions à la ville et à la campagne. AVIS.—On demande UN ASSOCIÉ pour un commerce très-lucratif. (875)

A vendre.

UN RESTAURANT ayant une bonne clientèle, situé rue Neuve, n. 25.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Vernein, dans ledit établissement. (874)

A vendre.

LE TITRE DE GREFFIER de la justice de paix du canton de Serrières (Ardèche), S'adresser au titulaire. (857)

A vendre.

UN FONDS DE MARCHAND TAILLEUR, ayant une bonne clientèle et situé au centre de la ville, dans une position avantageuse. — Prix : 10,000 fr.

On donnera des facilités pour les paiements. S'adresser au Bureau d'Affaires, rue de l'Hôpital, n. 36, au 2^e. (5598)

AVIS.

On désire avoir UNE DAME ou DEMOISELLE de l'âge de trente à trente-cinq ans pour être DAME DE CONFIANCE dans un bon hôtel de Lyon.

S'adresser à M. Genetier, rue Saint-Dominique, n. 12. (860)

AVIS.

ON DEMANDE UN APPRENTI CUISINIER de quinze à seize ans. S'adresser à l'Hôtel de l'Europe. (870)

AVIS

ON DEMANDE UN ASSOCIÉ pour un établissement avantageux et récréatif, qui puisse verser la somme de dix à douze mille francs. Il pourra y être employé, soit pour la place, soit pour le bureau. S'adresser à M. Giraud, rue Jarente. (867)

AVIS.

M. AMARGUIN, maître de pension et instituteur communal à Villeurbanne, demande d'ici à quelque temps, pour son pensionnat ou pour son externat indistinctement, deux professeurs dont l'instruction et la moralité soient bien reconnues, et connaissant autant que possible le dessin. (872)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 23.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acreté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermezon, rue de la Comédie. (7384)

MALADIES DE LA PEAU ET DU SANG.

EXTRAIT OU ESSENCE DE SALSEPAREILLE DU PORTUGAL, pur, sans sucre, pour la guérison radicale et sans rechute des maladies vénériennes, dartreuses, rhumatismales, etc., tant anciennes qu'elles soient. — Ne pas confondre cette préparation avec le sirop. — Prix du flacon : 20 fr.; le demi-flacon, 10 fr.

Dépôt, pour Lyon, BERTRAND, place Bellecour, 12; Marseille, THUMIN, rue de Rome, 46; Saint-Etienne, MARTINET, rue de Foy; Grenoble, SAVOYE, rue Vieux-Jésuites, tous pharmaciens. (7181)

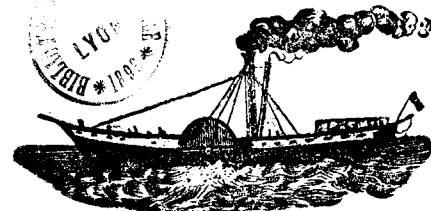
PILULES NAPOLITAINES de POISSON, pharmacien breveté du roi, rue du Roule, n. 11, à Paris; elles guérissent radicalement les gonorrhées ou écoulements récents ou invétérés. — Prix : 5 fr. la boîte. — Dépositaire pharmacien : Lardet, place de la Préfecture, à Lyon. (8908-6071)

APPROBATION DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE.

2 fr. 50 c. PILULES la boîte de 72.

De proto-carbonate de fer soluble,

Pour guérir les pâles couleurs, les pertes blanches, retards et suppressions, les constitutions délicates, épouvements, maux d'estomac, perte d'appétit. — Seul dépôt à Lyon, pharmacie LAROQUE, rue Saint-Polycarpe, 10. (8191)



LE CROCODILE, LE MARSOIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO.

Beaux bateaux à vapeur en fer. d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception.

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône, A 3 HEURES 1/2 DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères & FOUR, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)

PAPIER FAYARD ET BLAYN,

Pour guérir les DOULEURS, RHUMATISMES, BRULURES, CORS, ONGNS et OELS-DE-PERDAIX.

Un et deux francs les rouleaux revêtus des signatures de Fayard et Blayn, pharmaciens à Paris. DÉPÔT GÉNÉRAL A LYON, chez M. MACORS, rue Saint-Jean, n. 50. (7708)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, rue Poulailherie, 19.